

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 40005 Numéro SIREN : 357 200 054 Nom ou dénomination : ROQUETTE FRERES

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2022 sous le numéro de dépôt 4423

LIFE

NATURE
@ROQUETTE



RAPPORT

FINANCIER

EXERCICE 2021 GROUPE ROQUETTE



ROQUETTE

Offering the best of nature™



ROQUETTE

Offering the best of nature™

COMPTES ANNUELS

ROQUETTE FRÈRES

SOMMAIRE

PAGE 04	•	COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN
PAGE 06	•	NOTE 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
PAGE 08	•	NOTE 2. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET
PAGE 09	•	NOTE 3. VENTILATION DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL
PAGE 09	•	NOTE 4. IMPÔTS
PAGE 10	•	NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
PAGE 12	•	NOTE 6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
PAGE 17	•	NOTE 7. STOCKS ET EN-COURS
PAGE 18	•	NOTE 8. ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN
PAGE 19	•	NOTE 9. CAPITAUX PROPRES
PAGE 20	•	NOTE 10. VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
PAGE 20	•	NOTE 11. ÉTATS DES CRÉANCES ET DES DETTES
PAGE 21	•	NOTE 12. ENGAGEMENTS FINANCIERS
PAGE 23	•	NOTE 13. EFFECTIF MOYEN
PAGE 23	•	NOTE 14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES AUTRES QU'À DES CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ
PAGE 23	•	NOTE 15. PASSIFS ET RISQUES ÉVENTUELS
PAGE 24	•	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2021
Chiffre d'affaires net	2	2 027 987	2 292 443
Production immobilisée		15 170	17 106
Subventions d'exploitation		4 288	1 078
Reprises sur provisions		22 309	18 440
Autres produits		39 144	26 557
Achats de marchandises		(280 032)	(300 536)
Variation de stock marchandises		2 782	841
Achats stockés de matières premières et autres approvisionnements		(704 040)	(845 594)
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements		14 900	8 723
Autres achats et charges externes		(536 114)	(613 153)
Salaires et traitements		(204 724)	(211 216)
Charges sociales		(98 046)	(101 001)
Impôts, taxes et versements assimilés		(42 425)	(28 275)
Amortissements et dépréciations		(79 246)	(79 854)
Production stockée		1 978	(13 051)
Autres charges		(21 517)	(21 062)
Résultat d'exploitation		162 413	151 446
Produits financiers de participation		127 244	15 699
Autres intérêts et produits assimilés		3 846	5 593
Reprises sur provisions		53 447	118 638
Différences de change		(3 847)	(2 995)
Dotations aux amortissements et provisions		(292 770)	(4 206)
Intérêts et charges assimilées		(57 733)	(7 936)
Résultat financier		(169 812)	124 792
Résultat courant		(7 399)	276 238
Produits exceptionnels sur opération de gestion	3	4	-
Produits exceptionnels sur opération en capital	3	1 628	1 375
Reprises sur provisions	3	23 500	31 142
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	3	-	-
Charges exceptionnelles sur opération en capital	3	(9 179)	(29 138)
Dotations aux amortissements et provisions	3	(73 351)	(107 552)
Résultat exceptionnel		(57 398)	(104 173)
Participation des salariés		(117)	-
Intéressement des salariés		(22 058)	(20 811)
Impôts sur les bénéfices	4	2 235	(11 947)
Résultat net		(84 737)	139 307

Bilan – Actif

(en milliers d'euros)		2020	2021		
	Notes	Net	Brut	Amort / Dépr.	Net
Immobilisations incorporelles	5	131 336	317 295	(173 171)	144 124
Immobilisations corporelles	5	554 273	3 078 435	(2 513 178)	565 257
Immobilisations financières	6	1 500 270	2 269 161	(546 998)	1 722 164
Actif immobilisé		2 185 879	5 664 891	(3 233 347)	2 431 545
Stocks et en-cours	7	269 610	278 233	(13 103)	265 130
Clients et comptes rattachés	11	350 462	440 700	(8 320)	432 380
État et autres collectivités	11	33 976	23 404	-	23 404
Autres créances	11	98 262	84 280	(180)	84 100
VMP		145 000	145 000	-	145 000
Disponibilités		13 177	29 216	-	29 216
Actif circulant		910 487	1 000 833	(21 603)	979 230
Charges constatées d'avance	8	10 377	14 999	-	14 999
Écart de conversion		1 929	807	-	807
Total actif		3 108 672	6 681 529	(3 254 950)	3 426 580

Bilan – Passif

(en milliers d'euros)		Notes	2020	2021
Capital social	9		8 813	8 813
Réserves	9		1 711 831	1 539 523
Résultat net	9		(84 737)	139 307
Subventions investissement	9		1 285	706
Provisions réglementées	9		431 112	479 877
Capitaux propres			2 068 304	2 168 226
Provisions pour risques et charges	10		34 936	58 174
Provisions pour risques et charges			34 936	58 174
Dettes financières	11		657 039	666 189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11		251 898	337 231
Dettes sociales	11		81 466	84 703
Dettes fiscales	11		5 101	4 201
Autres dettes	11		5 726	86 295
Dettes			1 001 229	1 178 618
Produits constatés d'avance	8		2 920	19 425
Écart de conversion			1 284	2 137
Total passif			3 108 672	3 426 580

NOTE 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Faits marquants

Plan de transformation France

Au titre du plan de transformation France, le Groupe a constitué des provisions relatives aux coûts futurs liés à ce plan. L'évaluation des impacts de ce plan de transformation a nécessité que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations jugées réalistes et prudentes. Dans le cadre d'un tel plan de départs volontaires courant jusqu'à fin 2023 et de l'accord relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels ("GEPP"), le Groupe a ainsi pris les hypothèses que, d'une part, l'ensemble des suppressions de postes prévues sera effectué, et, d'autre part, que des salariés éligibles au départ quitteront le Groupe selon le nombre prévu dans l'accord.

Ainsi, la provision constituée (25,2 millions d'euros) se décompose comme suit :

- Indemnités de départ : 11,5 millions d'euros ;
- Indemnités de départ en retraite majorée : 3,3 millions d'euros ;
- Coûts liés aux temps partiels de fin de carrière : 5,9 millions d'euros ;
- Coûts d'accompagnement, de formation et coûts annexes : 4,5 millions d'euros.

Depuis la signature de ces accords, le Groupe a encouru 0,8 million d'euros de charges sur l'exercice 2021.

Poursuite du déploiement de l'ERP SAP "Symphony"

Le Groupe poursuit le déploiement de l'ERP SAP. D'une part, l'année 2021 a été consacrée au déploiement au Canada dans la nouvelle usine de protéines de pois qui est en phase de démarrage. D'autre part, le Groupe a préparé la migration de l'entité Roquette Frères qui a eu lieu début 2022.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

De façon générale, les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou coût de production, sans incorporation du coût des emprunts.

La valorisation de certains actifs et passifs lors de la préparation de ces comptes annuels se fonde sur certaines hypothèses, en particulier pour les éléments suivants :

Durées d'amortissement

La société amortit ses immobilisations sur leur durée d'utilité, laquelle correspond à la période pendant laquelle elle s'attend à pouvoir utiliser ses actifs.

Les principales durées d'utilité sont les suivantes :

• Logiciels	3 à 10 ans
• Constructions et bâtiments industriels	25 à 33 ans
• Infrastructures et aménagements	20 ans
• Installations complexes spécialisées	15 à 20 ans
• Silos	40 ans
• Autres	5 à 10 ans

Modes d'amortissement

La société amortit ses immobilisations sur le mode le plus adapté en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable, en mode linéaire ou dégressif selon les cas. La société a retenu le mode linéaire comme le mode le plus adapté pour tous les biens.

Le supplément d'amortissement entre la durée d'usage et la durée d'utilité est porté en amortissement dérogatoire.

Le supplément d'amortissement entre le linéaire et le dégressif est porté en amortissement dérogatoire.

Les principales durées d'usage sont les suivantes :

• Logiciels	3 à 10 ans
• Constructions et bâtiments industriels	20 ans
• Infrastructures et aménagements	10 ans
• Installations complexes spécialisées	8 à 10 ans
• Équipements simples, mobiliers, matériels	3 à 10 ans
• Matériels de transport et de manutention	4 à 8 ans

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'usage est appréciée sur la base des capitaux propres des filiales incluant, le cas échéant, des dépréciations d'actifs suite à des tests de dépréciations.

3. STOCKS

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont évalués au prix d'achat majoré des frais accessoires suivant la méthode "premier entré, premier sorti" (FIFO) pour les matières premières et coût moyen pondéré (CMP) pour les approvisionnements.

Les produits finis sont évalués au coût moyen de l'année. Leur prix de revient comprend toutes les charges liées à la production à l'exclusion, notamment, des frais financiers et des frais de recherche et de développement. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Une dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation à la date de l'inventaire. Cette dépréciation est égale à la différence entre ces deux valeurs.

Quotas d'émission de CO₂

La comptabilisation des quotas d'émission de CO₂ suit le modèle économique "production".

Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :

- Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle ;
- Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré.

Les quotas d'émissions de CO₂ font l'objet d'échanges contre des réductions d'émissions certifiées au titre du protocole de Kyoto (CER : Carbon Emission Reduction et ERU : Emission Reduction Unit). Ces réductions d'émissions certifiées sont comptabilisées selon la méthode appliquée aux quotas d'émission de CO₂.

Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision est comptabilisée pour la valeur de marché.

Les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan, en suivant les règles applicables aux instruments financiers.

4. CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance représentent des frais comptabilisés dans l'exercice dont une quote-part, par la règle du prorata-temporis, concerne les exercices suivants.

6. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les provisions pour investissements, les provisions pour hausse de prix et la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation (amortissements dérogatoires).

7. PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions pour risques comprennent les provisions pour litiges, les provisions pour restructurations, les provisions pour perte de change et autres risques financiers.

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues de tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Au titre du plan de transformation (cf. Note 1 "Faits marquants"), la société a constitué des provisions relatives aux coûts futurs liés à ce plan. L'évaluation des impacts de ce plan de transformation a nécessité que la société procède à un certain nombre d'estimations jugées réalistes et prudentes.

8. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités et valeurs mobilières de placement en devises sont évaluées à la clôture de l'exercice d'après les derniers cours officiels des changes ou aux taux de couverture à terme s'il y a lieu.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application du règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, les pertes et gains de change relatifs aux créances et aux dettes commerciales sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. En cohérence avec le principe de symétrie de la comptabilité de couverture, le résultat de couverture suit le même classement que celui de l'élément couvert et est donc également présenté dans le résultat d'exploitation.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

La comptabilité de couverture est appliquée à tous les instruments financiers utilisés par la société.

Conformément au règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015, les traitements comptables suivants sont appliqués.

Pertes et gains réalisés

Le résultat réalisé de couverture est reconnu en résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'élément couvert.

Lorsque le résultat de couverture est réalisé avant que l'élément couvert ne soit lui-même comptabilisé en résultat, les gains et pertes réalisés sont comptabilisés au bilan en compte de régularisation.

Pertes et gains latents

Les variations de valeur sont reconnues en résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'élément couvert.

Les variations de valeur ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance de ces variations permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert.

10. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La société Roquette Frères a opté avec effet au 1^{er} janvier 1990 pour le régime de l'intégration fiscale (loi du 30 décembre 1987) applicable au Groupe constitué avec des filiales françaises et a renouvelé cette option jusqu'au 31 décembre 2021.

Les filiales concernées constatent dans leurs comptes la charge d'impôt dont elles seraient redevables en l'absence d'intégration. Les économies ou charges d'impôt liées aux déficits ou résultant des correctifs sont enregistrées par la société mère.

NOTE 2. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires est principalement constitué des ventes de produits et de services réalisées par la société.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange des biens et services vendus, hors taxes, nette des rabais et remises.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque la société a transféré à l'acheteur le contrôle du bien (en pratique, cela correspond à considérer chaque expédition ou livraison des marchandises comme une obligation de performance), que le montant de la vente peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Répartition par secteurs d'activité

(en milliers d'euros)	2020	2021
Fabrication et négoce de produits amylacés	1 902 387	2 116 204
Opérations de caractère agricole	10 220	10 358
Prestations de services et divers	115 381	165 881
Chiffre d'affaires	2 027 987	2 292 443

Répartition par marchés géographiques

(en milliers d'euros)	2020	2021
France	417 609	519 330
Étranger	1 610 379	1 773 112
Chiffre d'affaires	2 027 987	2 292 443

Répartition par type de vente

(en milliers d'euros)	2020	2021
Ventes de marchandises	289 135	317 829
Production vendue de biens	1 613 252	1 798 375
Production vendue de services	125 600	176 239
Chiffre d'affaires	2 027 987	2 292 443

NOTE 3. VENTILATION DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2020	2021
Amortissements dérogatoires	(44 432)	(35 886)
Provisions pour investissement	-	-
Provision pour hausse des prix	(2 841)	(12 880)
Résultat de cession d'éléments d'actif	(8 713)	(29 033)
Provision pour litiges	-	-
Provision pour amendes et pénalités	-	-
Provision pour restructurations	-	(25 230)
Abandons de créances consentis	-	-
Autres éléments exceptionnels	(1 413)	(1 144)
Résultat exceptionnel	(57 398)	(104 173)

Au cours de l'année 2021, les entités Roquette Romania, Roquette Tarim, Roquette Czech Republic et Roquette Aps ont été liquidées. La sortie des titres a été comptabilisée en charge à hauteur de 29,1 millions d'euros. Au cours des exercices passés, ces titres avaient fait l'objet d'une dépréciation qui a été reprise en résultat financier.

En septembre 2021, le plan de transformation de la société Roquette Frères a engendré la signature d'un accord de Rupture Conventionnelle Collective ("RCC") et d'un accord relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels ("GEPP"). À ce titre, une provision pour restructuration est comptabilisée au 31 décembre 2021 pour un montant de 25,2 millions d'euros.

Pour rappel, en décembre 2020, Roquette Frères a liquidé sa filiale Roquette BV, devenue sans objet depuis la liquidation de la filiale Reverdia. En conséquence, les titres ont été comptabilisés en charge à hauteur de 8,5 millions d'euros. Au cours des exercices passés, ces titres avaient fait l'objet d'une dépréciation qui a été reprise en résultat financier pour le même montant.

NOTE 4. IMPÔTS

1. INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

(en milliers d'euros)	2020	2021
Résultat net de l'exercice	(84 737)	139 307
Impôt sur les bénéfices	(2 235)	11 947
Résultat avant impôts	(86 973)	151 254
- Dotation provision pour hausse de prix	3 910	13 940
- Réintégration provision pour hausse de prix	(1 069)	(1 061)
- Amortissements dérogatoires de l'exercice	66 863	65 198
- Reprise amortissements dérogatoires	(22 431)	(29 312)
Variation de provisions règlementées	47 273	48 766
Résultat hors incidence des dispositions fiscales et dérogatoires	(39 700)	200 020

Le taux d'impôt retenu est 28,41 % en 2021 (contre 32,02 % en 2020) suite à la baisse du taux d'impôt légal.

2. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	276 238	(40 385)	235 853
Résultat exceptionnel	(104 173)	22 429	(81 744)
Participation et intéressement des salariés	(20 811)	5 912	(14 899)
Charge d'impôt résultant de la convention d'intégration fiscale		98	98
Total	151 254	(11 947)	139 307

3. ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

(en milliers d'euros)	2020	2021
Accroissements		
- Provision pour hausse de prix	24 574	37 453
- Subventions d'investissements	1 285	706
Total	25 859	38 159
Accroissement de la dette future d'impôt	6 739	9 855
Allègements		
Charges non déductibles l'année de comptabilisation		
- Contribution Sociale de Solidarité	2 857	3 055
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés		
- Gains de change latents	1 221	1 272
- Plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement	33 783	35 390
Total	37 862	39 717
Allègement de la dette future d'impôt	10 756	10 257

Les calculs d'accroissement et d'allègement de la dette future d'impôts ont été calculés en 2021 sur base du taux d'impôts légal applicable à compter de 2022, soit 25,82 % (y compris contribution additionnelle).

Les amortissements dérogatoires n'ont pas été repris dans le tableau de la dette future d'impôts car ils seront très vraisemblablement compensés ultérieurement par des amortissements.

NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Valeur brute Début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute Fin exercice
Logiciels, brevets et droits similaires	277 108	23 375	(1 383)	299 100
Autres	2 400	1 342	(200)	3 542
Immobilisations incorp. en cours	8 195	14 335	(7 877)	14 653
Valeurs brutes	287 703	39 052	(9 460)	317 295
Logiciels, brevets et droits similaires.	(155 026)	(18 186)	1 383	(171 829)
Autres	(1 342)	-	-	(1 342)
Amortissements	(156 368)	(18 186)	1 383	(173 171)
Dépréciations	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles nettes	131 336	20 866	(8 077)	144 124

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Valeur brute Début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute Fin exercice
Terrains et aménagements	34 615	451	(1 357)	33 709
Constructions	303 289	5 403	(1 733)	306 959
Inst. matériels et outill.	2 621 571	46 854	(13 792)	2 654 633
Autres	48 134	2 333	(1 104)	49 363
Immobilisations en cours	31 695	20 749	(19 885)	32 559
Avances et acomptes	1 445	1 212	(1 445)	1 212
Valeurs brutes	3 040 748	77 002	(39 316)	3 078 435
Terrains et aménagements.	(26 151)	(554)	1 357	(25 348)
Constructions.	(246 080)	(5 314)	1 733	(249 661)
Inst. matériels et outill.	(2 172 408)	(35 342)	13 782	(2 193 968)
Autres.	(37 059)	(3 821)	1 093	(39 786)
Amortissements	(2 481 697)	(45 031)	17 965	(2 508 763)
Dépréciations	(4 778)	-	363	(4 415)
Immobilisations corporelles	554 273	31 971	(20 988)	565 257

3. AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

(en milliers d'euros)	Dotations			Reprises	Mouvements nets des amortissements dérogatoires à fin d'exercice
	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Amortissement fiscal exceptionnel	
Autres immobilisations incorporelles	-	27 311	(4)	(14 205)	13 102
Terrains	174	-	(392)	-	(218)
Constructions	2 739	-	(1 370)	(186)	1 183
Inst. matériels et outill.	33 578	2	(10 861)	(205)	22 514
Autres	1 394	-	(2 088)	-	(694)
Total des mouvements	37 885	27 313	(14 715)	(14 596)	35 887

NOTE 6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	2020	2021
Titres de participation (net)	1 413 767	1 598 587
Créances rattachées à des participations (net)	83 072	120 525
Titres immobilisés (net)	1 740	1 740
Prêts (net)	10	10
Dépôts et cautionnements (net)	1 682	1 303
Immobilisations financières nettes	1 500 270	1 722 164

1. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Principales variations de titres de participation sans impacts sur les pourcentages de détention :

- Roquette India pour 53,7 millions d'euros ;
- Roquette Canada pour 44,2 millions d'euros ;
- Roquette Ventures pour 8,4 millions d'euros.

Principales variations de titres de participation ayant des impacts sur les pourcentages de détention :

- Les filiales suivantes ont été liquidées :
 - Roquette Czech Republic ;
 - Roquette Tarim ;
 - Roquette Romania (en cours de liquidation) ;
 - Roquette APS.
- Les filiales suivantes ont fusionné :
 - Acti-Ré dans la société Roquette Ré ;
 - Administradora Meridional dans Roquette Mexico.
- Achat complémentaire de parts dans la société Roquette Amilina

Principales variations de dépréciation de titres en 2021 :

- Reprise de 25,6 millions d'euros sur les titres de Roquette Romania du fait de la liquidation de cette entité ;
- Du fait de l'évolution des cours de change au cours de l'exercice, les capitaux propres des filiales hors zone euro ont enregistré un gain de valeur une fois convertis en euros. En conséquence, des reprises ont été comptabilisées sur ces entités (notamment Roquette India, Roquette America et Roquette China).

Filiales	Devise de l'entité	Capital Social (1)	Autres capitaux propres à l'exclusion du résultat de l'exercice (1)	Quote part du capital détenu en % (arrondi)	Valeur d'inventaire des titres détenus	
					Valeur brute (en K Euros)	Valeur nette (en K Euros)
BPS GmbH	EUR	50	ND	100	59	0
Ecogi	EUR	1 500	4 708	40	600	600
Exeltium	EUR	12 384	ND	5	8 321	992
IFMAS	EUR	0	0	25	769	0
Immoroc	EUR	8 170	- 1 166	100	8 170	6 987
Itacel Farnuquimica	BRL	174 106	- 14 861	100	58 899	27 454
Plate-Forme d'Innovation Nouvelles Vagues	EUR	1 152	ND	4	50	0
RGCA	EUR	100	1 094	100	100	100
Roquette 4	EUR	60	-14	100	60	43
Roquette America	USD	16 710	636 759	100	656 268	573 583
Roquette Amilina	EUR	55 369	62 790	79	80 515	80 515
Roquette ApS	DKK			0		
Roquette Asia Pacific	USD	45 226	157 956	100	42 909	42 909
Roquette Belgium	EUR	232	298	100	722	722
Roquette Biotech Nutritionals	CNY	305 000	- 302 392	100	28 020	0
Roquette Canada	CAD	425 815	- 11 734	100	281 303	281 303
Roquette CH	EUR	100 832	9 119	100	100 828	100 828
Roquette China	CNY	2 585 803	- 480 333	100	268 983	268 983
Roquette Czech Republic	CZK			0		
Roquette GmbH	EUR	154	5 198	100	85	85
Roquette India Private Limited	INR	529 397	3 262 679	100	267 147	58 277
Roquette Italia	EUR	5 165	158 165	100	34 514	34 514
Roquette Klötze	EUR	5 075	- 5 076	100	5 186	50
Roquette Laissa	EUR	3 596	208 213	99	16 177	16 177
Roquette Malauss	EUR	40	348	100	951	380
Roquette Management (Shanghai)	CNY	16 328	12 977	100	1 551	1 551
Roquette Mexico	MXN	38 200	44 135	100	2 062	2 062
Roquette Netherlands	EUR	45	803	100	1 346	1 346
Roquette Nordica	EUR	19	4 673	100	3 188	3 188
Roquette Poland	PLN	119	4 045	100	1 516	1 516
Roquette Ré (*)	EUR	5 034	39 701	100	29 866	29 866
Roquette Romania	RON			0		
Roquette RUS	RUB	30 500	101 468	100	741	741
Roquette Sales Shanghai	CNY	4 811	21 263	100	500	500
Roquette Siladour	EUR	82	734	100	7 039	866
Roquette Singapore	USD	541	25 479	100	0	0
Roquette Tarim	TRY			0		
Roquette TPP B.V.	EUR	4 454	204	100	4 454	4 454
Roquette UK	GBP	98 550	- 115 051	100	140 385	0
Roquette Ventures	EUR	39 580	- 6 988	100	39 580	32 516
Sethness Roquette	EUR	11 000	3 427	100	25 479	25 479
Sethness Roquette Food Ingredients	CNY	65 560	- 28 353	100	0	0
Solazyme Roquette Nutritionals	USD	11 022	- 23 934	50	22 282	0
					1 822 705	1 598 587

(1) En milliers d'unités monétaire locale sauf si indication de la devise

(*) Les autres capitaux propres à l'exclusion du résultat de l'exercice incluent les provisions assurantielles constituées conformément aux principes comptables luxembourgeois des sociétés d'assurance et qui correspondent à des quasi-capitaux propres

Prêts et avances consentis par la société et non remboursés		Montant des cautions et avals fournis par la société (1)	Chiffre d'affaires du dernier exercice H.T (1)	Bénéfice net ou (perte) de l'exercice (1)	Dividendes encaissés par la sté au cours de l'exercice (1)	Effectifs
Valeur brute (1)	Valeur nette (1)					
0	0	0	ND	ND	0	0
8 642	8 642	0	5 096	1 389	0	0
0	0	0	ND	ND	0	5
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	1 646	- 74	0	0
302 042	302 042	0	279 771	14 012	0	313
0	0	0	ND	ND	0	0
0	0	0	119	61	0	0
0	0	0	0	- 3	0	0
0	0	0	667 114	23 545	0	518
34 569	34 569	0	191 651	5 432	0	346
0	0	0	301 148	61 346	0	71
0	0	0	1 294	804	350	3
0	0	0	83 948	- 11 268	0	120
0	0	0	7 056	- 4 641	0	123
29 631	29 631	591 153	3 441	21 848	0	35
0	0	0	2 036 454	- 72 312	0	444
0	0	0	225 228	4 696	0	25
0	0	0	23 273 201	1 690 199	0	1 129
0	0	0	436 311	12 861	4 000	454
0	0	0	1 437	51	0	19
0	0	0	285 657	7 324	0	234
0	0	0	2	- 8	0	0
0	0	0	47 670	3 412	0	56
0	0	0	1 260 058	26 126	0	36
0	0	0	2 915	2 030	1 265	1
0	0	0	4 531	2 174	1 500	7
0	0	0	13 514	7 107	797	25
37 000	37 000	0	5 441	1 186	0	0
0	0	0	98 743	57 948	126 320	2
0	0	0	131 259	4 942	0	63
0	0	0	0	51	0	0
0	0	0	284 263	5 162	0	8
3 092	3 092	0	2 179	87	0	12
0	0	0	83 351	3 074	0	8
76	76	0	0	- 76	0	0
0	0	0	35 486	2 123	1 500	82
0	0	0	96 307	4 943	0	41
5 181	0	0	ND	ND	0	0

2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	Valeur brute Début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute Fin exercice
ActiRé	2 850	-	(2 850)	-
Administradora Meridional	6	-	(6)	-
BPS GmbH	59	-	-	59
Ecogi	600	-	-	600
Exeltium	8 321	-	-	8 321
IFMAS	769	-	-	769
Immoroc	8 170	-	-	8 170
Itacel Farmoquímica	58 899	-	-	58 899
Plate-Forme d'Innovation Nouvelles Vagues	50	-	-	50
RGCA	100	-	-	100
Roquette 4	25	35	-	60
Roquette America	656 269	-	-	656 269
Roquette Amilina	68 950	11 565	-	80 515
Roquette ApS	50	-	(50)	-
Roquette Asia Pacific	42 909	-	-	42 909
Roquette Belgium	722	-	-	722
Roquette Biotech Nutritionals	28 020	-	-	28 020
Roquette Canada	237 136	44 166	-	281 303
Roquette CH	100 828	-	-	100 828
Roquette China	268 983	-	-	268 983
Roquette Czech Republic	725	-	(725)	-
Roquette GmbH	85	-	-	85
Roquette Italia	34 514	-	-	34 514
Roquette Klötze	5 186	-	-	5 186
Roquette Laissa	16 177	-	-	16 177
Roquette Malausa	951	-	-	951
Roquette Management (Shanghai)	1 551	-	-	1 551
Roquette Mexico	2 057	6	-	2 062
Roquette Netherlands	1 346	-	-	1 346
Roquette Nordica	3 188	-	-	3 188
Roquette Poland	1 516	-	-	1 516
Roquette Re	27 016	2 850	-	29 866
Roquette India Private Limited	213 419	53 728	-	267 147
Roquette Romania	28 137	-	(28 137)	-
Roquette RUS	741	-	-	741
Roquette Sales Shanghai	500	-	-	500
Roquette Siladour	7 039	-	-	7 039
Roquette Tarim	202	-	(202)	-
Roquette TPP B.V.	4 454	-	-	4 454
Roquette UK	140 385	-	-	140 385
Roquette Ventures (ex Roquette 3)	31 227	8 353	-	39 580
Sethness Roquette	25 479	-	-	25 479
Solazyme Roquette Nutritionals	22 282	-	-	22 282
Titres immobilisés	2 051 891	120 704	(31 970)	2 140 625

3. DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Titres de participation

(en milliers d'euros)	Valeur Début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Fin exercice
BPS GmbH	59	-		59
Exeltium	7 329	-	-	7 329
IFMAS	769	-	-	769
Immoroc	1 182	-	-	1 182
Itacel Farmoquimica	33 909	-	(2 465)	31 444
Plate-Forme d'Innovation Nouvelles Vagues	50	-	-	50
Roquette Ventures (ex Roquette 3)	5 303	1 761	-	7 064
Roquette 4	14	3	-	17
Roquette America	124 886	-	(42 241)	82 645
Roquette Biotech Nutritionals	27 725	294	-	28 019
Roquette Canada	13 544	-	(13 544)	-
Roquette China	9 708	-	(9 708)	-
Roquette Klötze	5 186	-	(50)	5 136
Roquette Malause	564	-		564
Roquette India	213 419		(4 549)	208 870
Roquette Romania	25 585	-	(25 585)	-
Roquette Siladour	6 226	-	(2)	6 224
Roquette UK	140 385	-		140 385
Solazyme Roquette Nutritionals	22 282	-	-	22 282
Dépréciations des titres de participation	638 126	2 058	(98 144)	542 040

Créances rattachées à des participations

(en milliers d'euros)	Valeur brute Début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute Fin exercice
Valeur brute	105 861	71 249	(51 627)	125 483
Dépréciations	(22 789)	-	17 831	(4 958)
Valeur nette	83 072	71 249	(33 796)	120 525

Sur l'exercice, la société a capitalisé des créances rattachées à des participations envers la société Roquette India.

NOTE 7. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	2020	2021
Matières premières et approvisionnements	93 501	101 339
Produits intermédiaires et finis	182 938	169 887
Marchandises	6 165	7 007
Dépréciations stocks	(12 995)	(13 103)
Stocks	269 610	265 130

NOTE 8. ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

1. PRODUITS À RECEVOIR (EN MILLIERS D'EUROS)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	2020	2021
Clients et comptes rattachés	12 390	38 924
Personnel et comptes rattachés	281	155
État et autres collectivités publiques	9 791	7 345
Autres créances	1 701	1 496
Disponibilités	168	216
Total	24 331	48 136

2. CHARGES À PAYER (EN MILLIERS D'EUROS)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	2020	2021
Emprunts obligataires	689	479
Autres emprunts obligataires	1 565	1 159
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29	19
Emprunts et dettes financières divers	2 108	2 065
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 643	100 800
Dettes fiscales et sociales	86 567	88 904
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 059	9 577
Autres dettes	4 208	9 008
Total	189 868	212 011

3. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	14 999	1 157
Charges / produits financiers	-	18 268
Total	14 999	19 425

4. ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	2020	2021
Créances clients et comptes rattachés	215 747	264 775
Autres créances	3 208	713
Créances rattachées à des participations	86 392	125 522
Prêts et comptes courants	69 874	60 182
Emprunts et dettes financières divers	1 255	40 226
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 467	5 721
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 714	106 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33	10
Autres dettes	22	230
Charges constatées d'avance	-	9
Produits constatés d'avance	174	74

NOTE 9. CAPITAUX PROPRES

1. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale	
Actions composant le capital social au début de l'exercice	2 937 636	sans valeur nominale	(*)
Actions émises pendant l'exercice	-		
Actions remboursées pendant l'exercice	-		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	2 937 636	sans valeur nominale	(*)

(*) Selon décision de l'AGE du 31 mai 1999.

Il n'existe pas d'actions à vote double, ni d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

2. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Solde début exercice	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Dividende distribué	Solde fin exercice
Capital social	8 813	-	-	-	8 813
Primes liées au capital	3 209	-	-	-	3 209
Réserve légale	881	-	-	-	881
Autres réserves	778 631	-	-	-	778 631
Report à nouveau	929 110		(84 737)	(87 571)	756 802
Résultat de l'exercice précédent	(84 737)	-	84 737	-	-
Résultat de l'exercice	-	139 307	-	-	139 307
Subventions d'investissement	1 285	-	(580)	-	706
Provisions règlementées	431 112	-	48 766	-	479 877
Total	2 068 304	139 307	48 186	(87 571)	2 168 226

Les dividendes distribués se composent de 58,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2020 et de 29,4 millions d'euros d'acompte sur dividendes validé par le Conseil d'Administration en décembre 2021 et versé en janvier 2022.

3. VARIATION DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en milliers d'euros)	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
Provisions pour hausse des prix	24 574	13 940	(1 061)	37 453
Amortissements dérogatoires	406 538	65 198	(29 312)	442 424
Total	431 112	79 138	(30 373)	479 877

NOTE 10. VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Solde Début exercice	Augmentation	Diminution	Solde Fin exercice
Provisions pour litiges	106	-	-	106
Provisions pour perte de change	1 000	766	(1 000)	766
Autres provisions pour risques et charges :				
- Risque filiales - situation nette négative	21 902	2 136	(2 663)	21 375
- Risque social	3 925	529	(1 557)	2 897
- Restructuration	-	25 230	-	25 230
- Divers	8 002	2 074	(2 277)	7 800
Total	34 936	30 736	(7 498)	58 174

NOTE 11. ÉTATS DES CRÉANCES ET DES DETTES

1. ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	125 483	14 335	111 148
Dépôts et cautionnements	1 303	-	1 303
Prêts	10	-	10
Clients douteux ou litigieux	7 878	-	7 878
Autres créances clients	432 644	432 644	-
État - Impôts sur les bénéfices	11 694	11 694	-
État - Taxe sur la valeur ajoutée	10 979	10 979	-
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
État - Divers	730	730	-
Personnel et comptes rattachés	94	94	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	322	322	-
Groupe et associés	58 485	58 485	-
Débiteurs divers	25 360	25 360	-
Total	674 981	554 643	120 338

Dans sa politique de financement et pour maintenir une structure bilancielle équilibrée, Roquette Frères a eu recours à un programme de cessions de créances commerciales à hauteur de 42 millions d'euros. Ces cessions sont sans recours : le risque est intégralement transféré à l'établissement ayant racheté la créance. Roquette Frères ne conserve aucune implication continue dans les actifs décomptabilisés. Les créances ne sont plus comptabilisées à l'actif du bilan.

2. DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	2020	2021
Clients et comptes rattachés	(6 880)	(8 320)
Groupe et associés	(148)	(160)
Total	(7 028)	(8 480)

3. ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	118 695	42 363	76 333	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
- à un an maximum à l'origine	16 590	16 590	-	-
- à plus d'un an à l'origine	165 031	7	165 025	-
Emprunts et dettes financières diverses	365 872	346 051	19 821	-
Groupe et associés	42 013	42 013	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	312 938	308 524	4 414	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 292	24 292	-	-
Personnel et comptes rattachés	48 471	48 471	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 232	36 232	-	-
État - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
État - Taxe sur la valeur ajoutée	303	303	-	-
État - Autres impôts, taxes et assimilés	3 898	3 898	-	-
Autres dettes	44 281	44 281	-	-
Total	1 178 618	917 440	261 179	-

NOTE 12. ENGAGEMENTS FINANCIERS

1. ENGAGEMENTS DONNÉS

(en milliers d'euros)	2020	2021
Effets remis en banque non échus	1 774	2 247
Garanties bancaires	7 532	14 640
Garantie des prêts accordés aux filiales	448 751	599 981
Total	458 057	616 868

2. ENGAGEMENTS REÇUS

(en milliers d'euros)	2020	2021
Cautions diverses	16 944	9 990
Total	16 944	9 990

3. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

(en milliers d'euros)	2020	2021
Contrats d'approvisionnement matières premières	540 471	522 829
Contrats d'achat d'énergie	85 535	148 748
Commandes en cours charges / immobilisations	172 445	232 747
Contrats de location supérieurs à six mois	106 596	97 405
Contrat de fourniture CO ₂	895	696
Option achat / vente de titres de participations	54 000	44 935
Total	959 942	1 047 359

En 2021, Roquette Frères détient toujours une option relative à l'achat des titres de la filiale Roquette Amilina.

4. ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACHATS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Roquette Frères s'est engagé à prendre livraison et à payer la totalité des blocs d'énergie électrique convenus préalablement avec Exeltium et conformément à un programme de fourniture.

Ce programme prévoit la livraison d'énergie électrique sur une durée de quinze ans à compter du 1^{er} mai 2010.

Le prix unitaire est fixé par une formule d'indexation.

Au 31 décembre 2021, l'engagement donné par Roquette Frères au titre de ces achats d'énergie électrique est estimé à 63 millions d'euros.

5. ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACHATS D'ÉNERGIE THERMIQUE

Roquette Frères s'est engagé à prendre livraison et à payer la totalité des quantités d'énergie thermique convenues préalablement avec Ecogi et conformément à un programme de fourniture.

Ce programme prévoit la livraison d'énergie thermique sur une durée de vingt ans à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le prix unitaire est fixé par une formule d'indexation.

Au 31 décembre 2021, l'engagement donné par Roquette Frères au titre de ces achats d'énergie thermique est estimé à 89 millions d'euros.

6. ENGAGEMENTS LIÉS AUX QUOTAS D'ÉMISSION DE CO₂

L'arrêté du Ministère de la transition écologique du 10 décembre 2021 fixe le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour la période 2021-2025. Roquette Frères s'est vu allouer des quotas d'émission à hauteur de 2 681 855 tonnes de CO₂ au titre du PNAQ IV.

7. ENGAGEMENTS LIÉS À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion du risque de change

Roquette Frères bénéficie d'un mécanisme de couverture systématique du risque de change mis en place par le Groupe, permettant de couvrir en deux temps l'ensemble du risque de change généré par l'activité commerciale :

- De la date du contrat à la date de la facturation via des instruments basés sur moyenne des taux de change à hauteur de 80 % de l'exposition anticipée ;
- De la date de la facturation à la date d'échéance de la facture via des instruments à terme.

Roquette Frères peut également procéder à la couverture du risque de change associé à certaines émissions d'emprunts ou prêts en devises.

Les instruments utilisés sont principalement des contrats à terme ainsi que des options de change.

(en milliers d'euros)	Nominal	Juste valeur
Couvertures devises	226 963	(2 566)
Total	226 963	(2 566)

Gestion du risque de taux

Roquette Frères utilise des instruments dérivés à des fins de gestion du risque de taux.

Il s'agit essentiellement de swaps de taux et de swaps de taux cross-devises.

(en milliers d'euros)	Nominal	Juste valeur
Payeur de variable - USD	44 144	565
Total	44 144	565

Gestion du risque de variation de prix des céréales

L'exposition de Roquette Frères au risque de variation de prix des céréales résulte essentiellement des achats de blé et de maïs, ainsi que de la vente de produits dont le prix est fortement corrélé au cours des céréales. Les instruments utilisés sont principalement des achats à terme et des options.

(en milliers d'euros)	Nominal	Juste valeur
Couvertures céréales	233 507	(15 063)
Total	233 507	(15 063)

Gestion du risque de variation de prix de l'énergie

Roquette Frères couvre une partie de ses achats énergétiques (gaz naturel, électricité) en utilisant principalement des swaps et des options.

(en milliers d'euros)	Nominal	Juste valeur
Couvertures énergie	29 837	7 115
Total	29 837	7 115

8. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'accord sur l'emploi des seniors et la gestion des âges dans les industries chimiques du 6 novembre 2009 prévoit des dispositions relatives aux allocations versées par les entreprises de la branche lors des départs à la retraite à l'initiative des salariés.

Roquette Frères verse chaque année des primes à une compagnie d'assurance permettant de constituer un fonds de retraite destiné à couvrir partiellement l'engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés.

Au 31 décembre 2021, l'engagement de retraite net des primes versées est de 37,7 millions d'euros (évalué suivant la méthode des unités de crédit projetées dans le référentiel défini par IAS 19).

Le taux d'actualisation utilisé pour valoriser cet engagement retraite est de 0,87 %.

La baisse de 0,5 % de ce taux engendrerait une augmentation de cet engagement retraite de 5,2 millions d'euros.

NOTE 13. EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	798	10
Agents de maîtrise et techniciens	1 193	-
Employés	334	-
Ouvriers	1 093	196
Total	3 418	206

NOTE 14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES AUTRES QU'À DES CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

Néant.

NOTE 15. PASSIFS ET RISQUES ÉVENTUELS

Litige actionnariat

En mai 2012, Roquette Frères a été assignée par certains de ses actionnaires devant le tribunal de commerce d'Arras. Aux côtés de Roquette Frères étaient également assignés les anciens dirigeants des sociétés Sager, Gercap et Les Aulnes.

Après avoir initialement sollicité l'annulation de l'AGE de Sager du 2 décembre 2011 lors de laquelle a été votée la fusion-absorption de Sager par Roquette Frères, les demandeurs ont formé des demandes indemnitaires contre les anciens dirigeants.

Le 24 juin 2017, les demandeurs ont complété leurs conclusions et sollicité :

- À titre principal, l'annulation de l'AGE pour diverses irrégularités et la ré-immatriculation de Sager ;
- À titre subsidiaire, l'annulation des résolutions votées lors de l'AGE pour abus de majorité et la ré-immatriculation de Sager ;
- À titre très subsidiaire, la condamnation des anciens dirigeants et de Roquette Frères (venant aux droits de Gercap, Les Aulnes, et Saphir) à leur remettre des actions Roquette Frères en réparation du préjudice que leur aurait causé l'abus de majorité ;
- À titre infiniment subsidiaire, la condamnation des anciens dirigeants et de Roquette Frères (venant aux droits de Gercap, Les Aulnes, et Saphir) à leur verser environ 140 millions d'euros en réparation du préjudice que leur aurait causé l'abus de majorité.

Par un jugement du 26 janvier 2018, le tribunal de commerce d'Arras a débouté les demandeurs de toutes leurs demandes, fins et conclusions. Le 6 février 2019, il a rejeté la requête en rectification d'erreurs matérielles et d'omissions de statuer dont il avait été saisi par les demandeurs.

Les demandeurs ont interjeté appel des deux jugements du 26 janvier 2018 et du 6 février 2019. Dans leurs conclusions d'appel, ils ont majoré leurs prétentions financières à environ 190 millions d'euros.

Par un arrêt du 30 septembre 2021, la Cour d'appel de Douai a rejeté toutes les demandes précitées. Elle a cependant jugé que n'était pas formellement démontrée la transmission à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Roquette Frères du 2 décembre 2011, ayant également approuvé les fusions, de l'avis du Comité Central d'Entreprise de Roquette Frères du 21 octobre 2011 favorable aux fusions.

La Cour a invité la société Roquette Frères à régulariser dans un délai de six mois, en convoquant les actionnaires de Roquette Frères pour qu'ils statuent de nouveau – au vu de l'avis favorable précité du Comité Central d'Entreprise – sur les résolutions approuvées le 2 décembre 2011. Elle a fixé une audience au 30 juin 2022 pour examiner les diligences effectuées et se prononcer sur la nullité de ladite assemblée.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée par Roquette Frères pour procéder à la régularisation, qui s'est tenue le 3 décembre 2021, la majorité des deux tiers requise à cet effet n'a pas été atteinte.

Il est par ailleurs rappelé que Roquette Frères a engagé une action dite "récursoire" contre les anciens dirigeants (ou leurs ayants-droit) des sociétés Saphir, Gercap et Les Aulnes, pour obtenir l'indemnisation de Roquette Frères si elle était condamnée. Cette action a donné lieu à un sursis à statuer en attente de l'issue de la procédure pendante devant la Cour d'appel de Douai.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

KPMG Audit
36 rue Eugène Jacquet
59705 Marcq-en-Barœul

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Roquette Frères

Société Anonyme
1 rue de la Haute Loge
62136 Lestrem

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société Roquette Frères

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Roquette Frères relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société a constitué une provision pour couvrir les coûts du plan de transformation en France tel que décrit en note 1 *"Règles et méthodes comptables aux paragraphes" "Faits marquants" et "Provisions pour risques"*.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Par ailleurs, nous nous sommes assurés que la note 3 *"Ventilation du résultat exceptionnel"* donne une information appropriée.

La note 1.2 *"Immobilisations financières"* de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, nous nous sommes assurés que la note 6 *"Immobilisations financières"*, paragraphe 1 *"Liste des filiales et participations"* et paragraphe 3 *"Dépréciation des titres de participation et des créances rattachées à des participations"*, donne une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Marcq-en-Barœul et Lille, le 16 mars 2022
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Bertrand Desbarrieres

Deloitte & Associés
Édouard Lhomme

Laurent Prevost

Bertrand Boisselier

ROQUETTE FRERES
SA au capital de 8.812.908 €
Siège social : 1 rue de la haute Loge (62136) LESTREM
357.200.054 RCS ARRAS

EXTRAIT
Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 8 avril 2022

Neuvième résolution

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été soumis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Dixième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été soumis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Onzième résolution

(Affectation du résultat – Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale constate qu'il ressort des comptes du présent exercice :

* un bénéfice net de	139.307.306,00 €
* auquel s'ajoute le Report à Nouveau	<u>786.178.454,26 €</u>
* pour former ainsi un total pouvant faire l'objet de distribution aux actionnaires de	925.485.760,26 €

qu'elle décide de répartir comme suit :

* en dividende aux actionnaires	59.281.494,48 €
* et le solde en report à nouveau	<u>866.204.265,78 €</u>
	925.485.760,26 €

Le dividende à répartir est fixé à 20,18 € par action. Ce dividende, éligible à la réfaction de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts sera mis en paiement le 14 avril 2022, sous déduction de l'acompte de 10,00 € par action versé le 6 janvier 2022.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende unitaire	Autres revenus distribués	
2018	24,51 €	néant	néant
2019	20,83 €	néant	néant
2020	19,81 €	néant	néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée